

Assemblée du 14 septembre 2011

Assemblée spéciale des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 14 septembre 2011 à 16H05.

Sont présents : Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Mario Desbiens, Gilles Cayouette et Pascal Gauthier, tous conseillères et conseillers, ainsi que M. Georges Bouchard. Il y a quorum à cette réunion qui est présidée par M. Georges Bouchard, maire.

Absence : Monsieur Francis Tremblay.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Ouverture des soumissions, travaux de rapiéçage village (PRECO)
2. Ouverture des soumissions, travaux de pavage Rang 7 (PARRM)
3. Levée de l'assemblée

SOUSSIONS POUR TRVAUX D'ASPHALTAGE (PRECO)

Le conseil municipal a demandé de procéder par appel d'offres en vue d'effectuer des travaux de pavage de nature différente. L'un des travaux consiste à restaurer les entrées privées et parties de stationnements qui ont été altérés ou brisés à la suite des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme PRECO. Suite aux soumissions qui sont conformes aux demandes et qui ont été reçues dans le délai imparti, le conseil municipal adopte la résolution ci-après...

Résolution # 1 Travaux de rapiéçage, (Préco) village

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appel d'offres en vue de procéder à la restauration des nombreuses entrées privées et stationnement qui ont été altérés ou en partie enlevés suite au travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout (programme PRECO);

Attendu que la municipalité a reçu par voie de soumission les propositions de services suivantes, taxes en sus :

ENTREPRENEUR	HONORAIRES
Lachance Asphalte	27 724.91 \$
Asphalte Dallaire & St Pierre	29 582.24 \$

Attendu que la soumission déposée par l'entreprise Lachance Asphalte est la plus basse, il est pour ce motif proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité d'accorder ledit contrat de réfection des entrées privées et stationnements à l'entreprise Lachance Asphalte.

SOUSSIONS POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE (PARRM)

Le conseil municipal a demandé de procéder par appel d'offres en vue d'effectuer des travaux de correction et de recouvrement de pavage dans le rang 7 dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal (PARRM). Suite aux soumissions qui sont conformes aux demandes et qui ont été reçues dans le délai imparti, le conseil municipal adopte la résolution ci-après...

Résolution # 2 Travaux de correction et pavage Rang 7

Attendu que la municipalité de Sainte Monique a procédé par appel d'offres en vue de procéder à des travaux de correction et de pavage du rang 7;

Attendu que la municipalité a reçu par voie de soumission les propositions de services suivantes, taxes en sus :

ENTREPRENEUR	HONORAIRES
Lachance Asphalte	64 750.00 \$
Asphalte Dallaire & St Pierre	64 250.00 \$

Attendu que la soumission déposée par l'entreprise Asphalte Dallaire & St Pierre est la plus basse, il est pour ce motif proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'accorder ledit contrat de correction et de pavage du rang 7 à l'entreprise Asphalte Dallaire & St Pierre.

Résolution # 3 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 16 H 15

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dg